

# Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 janvier 2020

---

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 23 janvier 2020 à 19h00, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V. Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Au préalable, la Poste a présenté la prestation d'Aide à la Numérotation des Voies qu'il propose.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacquie GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAUULT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr. Michel HARANG, Mme Chantal PONTLEVE, Mr. Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** Mme Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à M. Michel HARANG, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mr. Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mr. Didier DEVIN, Mr Edmond LAUX a donné pouvoir à Mr Gérard GUIDAT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT a donné pouvoir à Mr Patrick RIGAUULT, Mr Jacques HUC a donné pouvoir à Mr Jean-Luc D'HAEGER.

**Absents excusés :** Mr Frédéric NERAUD, Mr Edouard GARREAU.

**Mme Chantal PONTLEVE est élue secrétaire de séance.**

## **Assistaient à la réunion :**

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Valérie BAUDOIN, Responsable Finances, Mme Céline MARTIN, Responsable du SPANC, Référente GEMAPI et chargée de mission Eau et Assainissement.

Assistaient également, en tant que public, Mr Jean-Louis VERCRUYSEN 1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Chevry-sous-le-Bignon, Mme Muriel CHAUVOT et Mme Olga RODRIGUES de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais pour l'intervention de la Poste.

Les procès-verbaux des Conseils de Communauté du 22 novembre 2019 et du 19 décembre 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

M. LARCHERON rappelle que la séance est enregistrée.

# SOMMAIRE

<b>1. FINANCES</b>	<b>4</b>
A. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BP 2019 EN SECTION D'INVESTISSEMENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/12/01 (Délibération n°2020/01/01)	4
B. DEBAT SUR LE RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (DOB) (Délibération n°2020/01/02)	4
C. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020 (Délibération n°2020/01/03) 5	
D. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLÉES (Délibération n°2020/01/04)	7
E. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES POUR LEURS MANIFESTATIONS CULTURELLES (Délibération n°2020/01/05)	7
F. DEMANDE DE DETR 2020 SUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A FERRIERES EN GATINAIS (Délibération n°2020/01/06)	7
G. CONSTRUCTION FUTURE GENDARMERIE DE FERRIERES EN GATINAIS : MODALITES D'INTERVENTION DE LA CC4V (Délibération n°2020/01/07)	8
H. DEMANDE DE DETR 2020 SUR LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU MUSEE DE SITE DE SCEAUX – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/06/02 (Délibération n°2020/01/08)	10
<b>2. CULTURE – PATRIMOINE ET TOURISME</b>	<b>10</b>
A. MUSEE DE SITE <i>AQUA SEGETAE</i> DE SCEAUX-DU-GATINAIS : VALIDATION DES ETUDES DE PROJET (PRO) (Délibération n°2020/01/09)	10
B. PACT 2018 (SOLDE) : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (Délibération n°2020/01/10)	11
<b>3. URBANISME</b>	<b>12</b>
A. AVIS DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LE LOCAL COMMERCIAL 3 PLACE SAINT MACÉ À FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS (Délibération n°2020/01/11)	12
<b>4. PERSONNEL</b>	<b>12</b>
A. MÉDECINE PRÉVENTIVE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/11/20 (Délibération n°2020/01/12)	12
<b>5. VIE INSTITUTIONNELLE</b>	<b>13</b>
A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V : INTÉGRATION DE DEUX COMPÉTENCES FACULTATIVES (Délibération n°2020/01/13)	13
<b>6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION</b>	<b>14</b>
A. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	14
1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT	14
2) Finances – Monsieur Maxime CANELA	14
3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND	15
4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON	15
5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD	15

6)	Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT .....	16
7)	Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA .....	16
8)	Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE.....	16
9)	Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD .....	17
8.	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>17</b>

## 1. FINANCES

### A. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BP 2019 EN SECTION D'INVESTISSEMENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/12/01 (Délibération n°2020/01/01)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**D'AFFECTER** les crédits aux différents chapitres budgétaires comme détaillé ci-dessous,

Ouverture Quarts de Crédits pour le BP 2020				
<i>sur des dépenses à venir non encore engagées</i>				
	Fct	Opé	BP 2019 au chapitre	1/4 Crédits à ouvrir sur BP 2020
<b>20 - Immobilisations Incorporelles</b>				
Au chapitre			408 655,28	102 100,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
Au chapitre			244 356,65	61 000,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>				
Au chapitre			24 920,92	6 200,00 €
<b>Quarts de Crédits par Opérations</b>				85 200,00 €
Multisports Corbeilles	41	510	69 000,00	17 000,00 €
Maison de Santé (études)	5	530	72 276,00	18 000,00 €
Collège	41	47	50 000,00	12 500,00 €
Terrains de tennis	41	605	90 800,00	22 700,00 €
Musée de Sceaux	3	0500	60 369,86	15 000,00 €
				<b>254 500,00 €</b>

**D'AUTORISER** le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention

### B. DEBAT SUR LE RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (DOB) (Délibération n°2020/01/02)

M. CANELA présente le rapport du DOB fidèlement au document présenté lors du Conseil de Communauté.

Prévisions 2020 (page 25), le montant estimé à réaliser de ces principaux projets serait de 2 659 000 €. Au vu des subventions notifiées et du FCTVA estimé à 693 500 €. Le reste à charge estimé serait de 1 965 500 €. (Montant rectifié suite à la remarque de M. HARANG).

Aucune question n'est posée sur le DOB.

Le Conseil de Communauté a :

**PROCEDÉ** au débat sur le rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020, tel que présenté, qui met en évidence les axes de la politique intercommunale.

**AUTORISÉ** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

### C. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020 (Délibération n°2020/01/03)

M. CANELA précise qu'en référence aux cotisations du SDIS, certaines communes sont passées d'AC positives à négatives.

M. HARANG indique que c'est la commune de Préfontaines qui paie le plus. M. CANELA précise que Préfontaines ne paie pas plus et que c'est la CC4V qui paie pour la commune et que la CC4V lui versera moins d'argent. L'équilibre n'a pas changé depuis 2011, ce sont les transferts de charges qui ont modifié les AC.

M. BERTHAUD indique que la commune de Dordives va poser un recours auprès du SDIS 45. Après analyse, il s'avère que les 4 communes les plus pauvres vont avoir un taux de lissage très important. Les critères pris en compte ne sont pas les mêmes que précédemment (5 % en 4 ans, et 8 % en 1 année). Le recours portera sur un retour des calculs sur la base des précédents critères. C'est trop lourd pour la commune de Dordives et ses citoyens. Il trouve que le travail du SDIS n'est pas éthique.

M. CANELA réprecise que c'est la retranscription de la facturation du SDIS.

M. BERTHAUD indique que si le recours est favorable, cela sera bénéfique à l'ensemble des communes de la CC4V.

M. LARCHERON en référera au Président du SDIS lors d'une prochaine rencontre, en lui indiquant que les effets de seuils sont très importants.

M. BERTHAUD présente un autre argument. L'Etat, les départements, les régions demandent aux communes de ne pas augmenter ses charges de plus de 1.2 % par an, et là il présente des cotisations conséquentes. Ce n'est pas aux communes de supporter l'augmentation.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :

**D'APPROUVER** les montants des attributions de compensation prévisionnelles figurant dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020				
Attributions de compensation à reverser aux communes	Attributions de compensation 2019	Charges mercredis ALSH sur 22/36	SDIS 2020 **	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2020
Bignon Mirabeau	11 812,00	-29,00	-11 646,44	136,56
Corbeilles en Gâtinais	440 149,00	-2 985,00	-47 865,19	389 298,81
Dordives	109 553,00	-3 892,00	-97 373,00	8 288,00
Ferrières en Gâtinais	529 988,00	-4 155,00	-117 406,00	408 427,00
Fontenay sur Loing	653 678,00	-2 763,00	-58 174,00	592 741,00
Gondreville la Franche	62 032,00	-297,00	-11 296,00	50 439,00
Griselles	23 974,00	-505,00	-21 914,00	1 555,00
Rozoy le Vieil	53 382,00	-331,00	-14 979,01	38 071,99
<b>Total à reverser</b>	<b>1 884 568,00</b>	<b>-14 957,00</b>	<b>-380 653,64</b>	<b>1 488 957,36</b>

Attributions de compensation à percevoir des communes	Attributions de compensation en 2019	Charges mercredis ALSH sur 22/36	SDIS 2020**	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2020
Chevannes	19 663,00	295,00	10 550,00	30 508,00
Chevry sous le Bignon	4 783,00	33,00	8 173,56	12 989,56
Girolles	7 156,00	477,00	19 937,00	27 570,00
Mignères	13 721,00	216,00	9 731,17	23 668,17
Mignerette	13 571,00	269,00	12 589,70	26 429,70
Nargis	35 237,00	1 850,00	43 500,00	80 587,00
Sceaux du Gâtinais	28 066,00	508,00	16 722,00	45 296,00
Villevoques	3 418,00	152,00	7 467,00	11 037,00
<b>Total à percevoir</b>	<b>125 615,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>128 670,43</b>	<b>258 085,43</b>
Attributions de compensation négative à percevoir	Attributions de compensation 2019	Charges mercredis ALSH sur 22/36	SDIS 2020**	Attributions de compensation prévisionnelles sur 2020
Courtempierre*	5 831,00	-276,00	-7 267,97	-1 712,97
Préfontaines*	5 038,00	-580,00	-14 729,00	-10 271,00
Treilles en Gâtinais*	-516	-230	-8 973,00	-9 719,00
<b>Total à percevoir</b>	<b>10 353,00</b>	<b>-1 086,00</b>	<b>-30 969,97</b>	<b>-21 702,97</b>
*Pour la commune de Treilles, la CC4V lui reversait une AC de 1 705 € mais avec le transfert de charges jeunesse sur un an, son AC est devenue négative et elle passe contributrice.				
*pour les communes de Courtempierre et de Préfontaines, elles passent en AC négatives suite aux transferts de charge du SDIS, elles auront ainsi à verser cette dernière à la CC4V				
** à passer en CLECT, les contributions ont été prises sur l'année entière mais elles devront être proratisées en fonction de l'arrêté préfectoral de la CC4V qui ne débutera pas au 01/01/2020 en raison de la non rétroactivité des actes				

**D'INDIQUER** que la notification définitive des attributions de compensation 2020 interviendra une fois que le rapport de la CLECT sur l'évaluation des transferts et les attributions de compensation définitives auront été approuvées conformément à la réglementation en vigueur.

**DE PRECISER** que les Communes membres recevront une notification prévisionnelle pour les versements correspondants.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention : 7 (Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à M. Michel HARANG, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER)

**D. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLÉES**  
(Délibération n°2020/01/04)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de créer un budget annexe pour l'Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées :*

-Budget annexe de l'Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées :

Il est demandé au Conseil de Communauté de décider la création d'un budget annexe pour l'Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées et d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes ces démarches ou à signer tous documents relatifs à ce budget.

Il ne sera voté qu'en mars 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

**E. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES POUR LEURS MANIFESTATIONS CULTURELLES** (Délibération n°2020/01/05)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**D'ATTRIBUER** la subvention, mentionnée ci-dessus, à l'association concernée pour l'organisation de leur manifestation culturelle, au regard de leur bilan financier déficitaire et dans le cadre de la politique de soutien de la Communauté de Communes.

**DE PRECISER** que les coûts seront inscrits au BP 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

**F. DEMANDE DE DETR 2020 SUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A FERRIERES EN GATINAIS**  
(Délibération n°2020/01/06)

M. BERTHAUD remercie la commission des Finances et le travail effectué pour établir la demande d'aide complémentaire (DETR), ce qui diminuerait la participation de la CC4V qui était de 90 % jusqu'alors.

M. LARCHERON précise que la CC4V a reçu l'accusé de réception de la Préfecture concernant la demande de DETR.

M. LARCHERON rappelle que les logements de la future Gendarmerie seront construits par Logemloiret, les locaux techniques par la CC4V, car Logemloiret ne construit pas de locaux techniques. La CC4V percevra un loyer pour ces locaux. La Gendarmerie de Ferrières intervenant sur l'AME, Paucourt, Cepoy et Corquilleroy, la CC4V leur a adressé des courriers afin de leur demander une participation aux charges qui ne rentrent pas dans le loyer. M. LARCHERON a eu un retour verbal favorable mais ce point doit passer dans leurs Commissions respectives pour validation.

M. BERTHAUD précise qu'au regard des loyers, on est sur un retour de plus de 30 ans et c'est limite pour un local technique. Il s'agit là d'un bien citoyen pour lequel il faut noter un recul des compétences « régaliennes » de l'Etat dans cette affaire.

M. LARCHERON complète en indiquant que, c'est en effet un constat sur d'autres territoires. La présence des gendarmeries (Ferrières, Corbeilles) et des centres de secours sont des atouts d'attractivités essentiels sur le territoire la CC4V. En effet, les dispositions sécuritaires pour protéger les gendarmes ne cessent de croître (plus de contraintes) mais le loyer reste inchangé. Ces dispositions permettent aux gendarmes d'être logés et de travailler dans de bonnes dispositions.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**D'ADOPTER** le projet pour la construction des locaux de services techniques de la gendarmerie à Ferrières-en-Gâtinais avec une soulte à verser à Logemloiret à hauteur de 300 000 €.

**ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T.	T.T.C.
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>	63 653 €	76 384 €	DETR (50%) opérations plafonnées à 1 000 000 € HT	500 000 €	500 000€
<b>Travaux</b>	534 688 €	641 625 €	Subvention Etat sur gendarmerie	99 743 €	99 743 €
<b>Charges foncières</b>	38 192 €	45 830 €	Participation des communes extérieures non connu à ce jour	nc	nc
<b>Autres</b>	92 863 €	111 436 €	Autofinancement (%)	429 653 €	575 532 €
<b>Soulte</b>	300 000 €	300 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 396 €</b>	<b>1 175 275 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 029 396 €</b>	<b>1 175 275 €</b>

**SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR 2020.

**CHARGER** le Président de toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

#### **G. CONSTRUCTION FUTURE GENDARMERIE DE FERRIERES EN GATINAIS : MODALITES D'INTERVENTION DE LA CC4V (Délibération n°2020/01/07)**

M. LARCHERON précise qu'il faut se référer aux explications précédentes. Logemloiret prend en charge la construction de toutes les gendarmeries du Loiret. La construction de la gendarmerie de Ferrières fait partie d'un marché groupé comprenant également la construction des gendarmeries de Sully-sur-Loire et de Malesherbes. Logemloiret sollicite la somme de 300 000 € car il n'arrive pas à équilibrer leur budget.

Le projet de délibération a été rédigé par la Gendarmerie, Logemloiret et Mme BORDAS afin de prendre en compte tous les éléments et éviter les oublis.

Le terrain est situé à Ferrières, en face du SDIS, sur la route de Mirebeau, en zone urbanisable. L'emplacement réservé est de 8 000 m<sup>2</sup> mais il aurait besoin de 5 000 ou 6 000 m<sup>2</sup> (caserne + logements). L'architecte doit préciser la surface réelle afin que la CC4V puisse acheter ce terrain privé (la propriétaire est déjà informée, M. LARCHERON l'a déjà reçue en Mairie, le terrain a été expertisé par les domaines et le prix a été communiqué la propriétaire).



*Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :*

**DE MANDATER** Logemloiret pour la signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué au regard des conditions évoquées ci-dessus et ce afin que le maître d'œuvre soit le même pour la réalisation des locaux de service technique et des logements,

**D'ACTER** le plan de financement ci-dessous

**DE VALIDER** l'engagement de la CC4V à accompagner le projet de construction des logements et des hébergements d'une caserne de gendarmerie à l'effectif de 1 OG, 10 SOG et 2 GAV sur la commune de Ferrières en Gâtinais par la garantie à hauteur de 100 % du prêt consenti à Logemloiret selon les dispositions du décret 2016-1884 du 26 décembre 2016.

**DE DONNER** un accord de principe à Logemloiret sur le versement d'une éventuelle subvention ne dépassant pas 300 000€ pour la construction des logements de la gendarmerie,

**DE PRÉCISER** que le terrain à Ferrières, cadastré YD n° 53, bénéficie d'un emplacement réservé au PLU de Ferrières, au lieu-dit Terre de Birague, d'une superficie de 8 000m<sup>2</sup>, la surface réelle nécessaire à ce projet sera mis à disposition gratuitement de Logemloiret, dès lors que la CC4V en aura fait l'acquisition qui ne pourra se faire qu'après validation de la surface nécessaire,

**D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre les formalités administratives d'acquisition du terrain, signer tous documents relatifs à cette affaire, solliciter les subventions nécessaires ainsi qu'une participation des communes extérieures à la CC4V qui sont dans le périmètre d'intervention des communes.

**DE PRÉCISER** que la CC4V devra l'intégrer dans ses statuts via une modification habituelle.

**Plan de financement de la gendarmerie - Coûts (valeur juin 2018).**

**CC4V :** \*L.S.T. (0,25 UL X11) = 763 839 € portés par la CC4V

⇒ 641 625 € TTC de Travaux.

⇒ 76 384 € TTC de MOE.

⇒ 45 830 € TTC de Charges foncières.

\* 111 436 € TTC autres travaux et estimation de valorisation terrain

Soit un total de 763 839 € TTC + 111 436 € TTC = 875 275 € TTC + 300 000 € soulte L.L

- 99 742.50 € de subvention (soit 18% de 554 125 € TTC taux et montant subventionnables plafonds) ;
- TVA (?)

**Soit un RAC : 929 653 € H.T.**

+ Loyers de ≈ 27 706.25 € HT/an (33 247.50 € TTC/an).

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention : 1 (Mme COSTA)

## H. DEMANDE DE DETR 2020 SUR LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU MUSEE DE SITE DE SCEAUX – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/06/02 (Délibération n°2020/01/08)

M. LARCHERON précise qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace la n°2019/06/02. Les chiffres ont été rectifiés après contrôle de la Préfecture. Le coût prévisionnel des travaux est plus élevé, le montant de subventions sera également plus important (DETR maximum 50 %). Ces estimations ont été établies par l'AMO. Lors des consultations, les prix pourront être moins élevés, tout dépend de ce qui est demandé.

M. BERTHAUD précise que la commune de Dordives va s'abstenir car elle a voté contre le projet. Il s'aperçoit qu'il a tout de même un reste à charge.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :*

**D'ADOPTER** le projet d'aménagement paysager et de voirie du Musée de site de Sceaux pour un montant prévisionnel de 749 160 € HT soit 898 992 € TTC.

**D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C	Recettes (€ H.T)	H.T.	T.T.C
Travaux	703 910 €	844 692 €	DETR (50%)	374 580 €	374 580 €
Maîtrise d'oeuvre	45 250 €	54 300 €	PETR (25% - hors voirie)	108 290 €	108 290 €
			Autofinancement (%)	266 290 €	416 122 €
<b>TOTAL</b>	<b>749 160 €</b>	<b>898 992 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>749 160 €</b>	<b>898 992 €</b>

**DE SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR.

**DE CHARGER** le Président de toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention : 7 (Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à M. Michel HARANG, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER)

## 2. CULTURE – PATRIMOINE ET TOURISME

### A. MUSEE DE SITE *AQUA SEGETAE* DE SCEAUX-DU-GATINAIS : VALIDATION DES ETUDES DE PROJET (PRO) (Délibération n°2020/01/09)

M. LARCHERON reprend les informations figurant à l'annexe n°2 et indique que la CC4V fera en sorte que le montant prévisionnel n'augmente pas.

M. BERTHAUD indique que la commune de Dordives reste sur ses positions.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :

**DE VALIDER** la phase Etudes de Projet (PRO) concernant l'opération de construction du Musée de site *Aquae Segetae*, sa muséographie et l'aménagement paysager du site archéologique à Sceaux-du-Gâtinais avec certaines réserves (listées en annexe) dont notamment le budget à ajuster sur l'enveloppe APD validé.

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités administratives dont celles en urbanisme, à lancer la consultation auprès des entreprises le moment venu et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**D'AUTORISER** le Président à solliciter toutes les subventions relatives à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :  
Pour :  
Contre :  
Abstention : 7 (Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à M. Michel HARANG, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER)

**B. PACT 2018 (SOLDE) : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS** (Délibération n°2020/01/10)

M. LARCHERON précise que, pour information : concernant le PACT 2020, le montant du budget artistique de référence pris en compte dans le calcul de la subvention (environ 40% du budget artistique de référence) sera désormais plafonné à 15 000 € par manifestation.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le versement du solde, d'un montant de 13 337,80 € (+ 2105 € (réserve) = 15 442,80 €), relatif au PACT 2018, aux communes et associations selon la répartition indiquée ci-dessous.

<b>Association Fontenay Culture et Loisirs</b> 10 <sup>ème</sup> Salon de Printemps	89 €
<b>Choeur Chantelé</b> Concert Choral de Musique Française	443 €
<b>Association l'Abreuvoir</b> L'Affrontement – Christophe Barbier	1 208 €
<b>Maison des Loisirs et de la Culture de Ferrières</b> 43 <sup>ème</sup> Exposition Régionale de Ferrières	268 €
<b>Maison des Métiers d'Art</b> Conte Alice – Florence Marschal Exposition l'Antre aux Images – Collectif Barybal	285 € 707 €
<b>Commune de Ferrières-en-Gâtinais</b> Concert de Pentecôte	1 187 €
<b>Association Fêtes Historiques de Ferrières</b> Les Nocturnes de Ferrières	9 303 €
<b>Théâtre Passion en Vallée du Betz</b> Impair et Père de Ray Conney	1 952.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 337.80 €</b> (+2 105 € de réserve = 15 442.80 €)

**DE PRECISER** que ces crédits sont inscrits au budget 2019 de la CC4V.

**D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

### 3. URBANISME

#### A. AVIS DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LE LOCAL COMMERCIAL 3 PLACE SAINT MACÉ À FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS (Délibération n°2020/01/11)

M. LARCHERON indique que France Domaine est passé le 17 janvier 2020 mais que nous n'avons pas encore le retour de leur estimation. En effet, la CC4V avait délégué le droit de préemption urbain à la commune de Ferrières, mais comme ce bien reviendrait à la CC4V, il faut que ça soit la CC4V qui le porte.

En référence à la DIA n°20190066 du 12/12/2019, à la délibération n°2019/10/07 pour le déménagement de l'Office de Tourisme, et après avoir saisi France Domaine le 14/01/20, il est nécessaire de préempter le bien sis 3 place Saint Macé.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :*

**DE SUPPRIMER** la délégation du droit de préemption urbain consentie à la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS, concernant l'immeuble sis 3, place St Macé, cadastré section O n°469 lieudits 3 place Saint Macé d'une contenance de 112 m<sup>2</sup> ;

**D'AUTORISER** le président à exercer, au nom de la CC4V, le droit de préemption à l'occasion de l'aliénation des biens susvisés,

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention : 1 (Mme COSTA)

### 4. PERSONNEL

#### A. MÉDECINE PRÉVENTIVE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/11/20 (Délibération n°2020/01/12)

M. LARCHERON indique que nombreuses personnes convoquées à la médecine du travail, ne viennent pas au rendez-vous. Sur la commune de Ferrières, ils ont eu le même problème. La commune a pris la décision après passage en CT (interne) de sanctionner les agents qui ne viennent pas au rendez-vous de la médecine du travail. Prévoir la même décision pour la CC4V.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**DE DECIDER** de signer cette nouvelle convention avec le centre de gestion du Loiret pour la médecine préventive.

**DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP de la CC4V.

**D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## 5. VIE INSTITUTIONNELLE

### A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V : INTÉGRATION DE DEUX COMPÉTENCES FACULTATIVES

(Délibération n°2020/01/13).

M. LARCHERON précise que les 19 communes de la CC4V devront délibérer sous 3 mois et qu'en l'absence de délibération l'avis sera réputé favorable. Ces statuts n'entreront donc en vigueur qu'à partir du 01/06/2020.

M. DEVIN s'interroge. Si la CC4V n'a pas la compétence, elle peut délibérer pour la construction de la Gendarmerie ?

M. LARCHERON (en référence à Mme BORDAS) précise qu'il s'agit d'un droit dérogatoire, qu'il n'y aurait pas besoin de modifier les statuts, mais que cette construction figurera par la suite dans l'état de l'actif. Il s'agit là d'une délibération de précaution.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**D'ACCEPTER** les modifications statutaires suivantes dans les compétences facultatives :

10) Gestion de la maison éclusière de Nargis à l'écluse de Nargis.

11) Création, aménagement et gestion des locaux de services techniques, participation à la construction des logements et hébergements de la nouvelle Brigade de gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais.

#### **DE PRECISER :**

1/que ces prises de nouvelles compétences sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

2/que les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification de la présente délibération par la CC4V, et que sans délibération de leur part dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

**DE PRECISER** qu'elles entreront en vigueur au 1er juin 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## 6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### A. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

<b>19/67 du 3 décembre 2019</b>	Signature de l'avenant au contrat Boite postale pour un montant annuel : - Abonnement principal : 99 € HT, soit 118.80 € TTC - Option « appellation supplémentaire : 24.90 € HT, soit 29.88 € TTC
<b>20/02 du 2 janvier 2020</b>	Approbation de l'entreprise VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT pour la rénovation de 3 courts de tennis à Dordives et Mignères, pour un montant de 71 120 € HT, soit 85 344 € TTC

M. LARCHERON indique qu'un rendez-vous a été fixé avec la Fédération Française de Tennis pour savoir s'il y a possibilité d'avoir une subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus. Cependant, il faudrait que les joueurs de Mignères intègrent le club de Corbeilles.

#### 1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

M. GUIDAT rend compte du bilan des dernières vacances scolaires de Noël 2019 : 89 enfants inscrits pour 16 jours d'ouverture en 2019, contre 70 enfants inscrits pour 12 jours d'ouverture en 2018, soit une fréquentation quasiment identique, bien que les jours fériés soient tombés des mercredis, en plein milieu de semaine, de nombreux parents ont fait les « ponts ». L'Atelier jeunesse et les ALSH s'étant regroupés sur les 2 jours où il y a eu le moins de fréquentation pour faire des économies d'animateurs. Ils en ont profité pour lancer un projet très ambitieux émanant d'une réflexion commune entre la coordonnatrice et ses directrices, qui correspond la société d'aujourd'hui, qui se déroulera toute l'année et qui intéressera les petits comme les grands. Il s'agit là de sensibiliser nos jeunes sur l'utilisation des écrans (Android, ordinateurs) ainsi que la manière d'appréhender les réseaux sociaux, avec des intervenants spécialisés dans ces domaines. C'est un projet innovant qui va toucher toutes les tranches d'âge, qui va se décliner dans tous les ALSH 3-11 ans et l'Atelier jeunesse, englobant les vacances scolaires et les mercredis. C'est un vaste programme, passionnant, qui devrait permettre à nos jeunes des profiter du progrès en leur donnant la possibilité d'appréhender et de dominer au mieux les outils d'aujourd'hui, tous aussi fabuleux que dangereux. Enfin, je voudrais, pour terminer, vous donner le coût d'une journée enfant au sein de cette compétence jeunesse, qui prouve d'une part que la directrice et notre coordonnatrice ont dominé et maîtrisé le sujet de cette compétence. D'autre part, la nouvelle structure mise en place, au travers l'embauche des directrices de centre ont porté leurs fruits en termes d'économie très substantielles. Le coût du service en 2018 était de 337 758 € pour 58 966 journées, ce qui fait une journée de 5.72 €/journée/enfant. En 2019, le coût du service était de 458 061 € pour 89 451 journées avec les mercredis, soit une journée de 5.12 €/journée/enfant. Le delta est donc de 0.60 €/journée/enfant. Si on prend le même nombre de journée, soit 58 966 journées x 5.12 €, on aurait fait 35 852 € d'économie pour la compétence Enfance Jeunesse. M. GUIDAT termine en remerciant la directrice pour le travail réalisé au niveau de cette compétence.

#### 2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

Rien à rajouter, tout a été dit.

### 3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

M. DURAND indique que la prochaine Commission aura lieu le 3 février 2020 à **9 h ou 14h** et que la convocation sera envoyée la semaine.

M. LARCHERON ajoute quelques commentaires sur le travail effectué actuellement, avec 4 EPCI, au titre de Territoires Industries. Il y a 27/28 fiches actions qui ont été envoyées, 7 actions ont été retenues et les autres sont à modifier. Celles qui ont été retenues concernent :

- La stratégie de développement économique ;
- L'étude marketing ;
- La création de l'Association ADIM (Association des Industriels du Montargois) ;
- Le recrutement d'un chargé de mission Territoires Industries (co-financé par l'Etat à 80 % sur 2 ans) ;
- Les relations industrielles et l'éducation nationale (à partir du collège, c'est inciter les jeunes à faire des visites d'entreprises afin de leur montrer que l'entreprise industrielle d'aujourd'hui n'est plus celle du grand-père, travail avec des ordinateurs et des machines technologiquement très en pointe et performantes) ;
- Défi « formation inclusive » (lancé par la Région CVL, formations spécifiques adaptées aux industriels, il n'est pas question d'attendre que l'éducation nationale propose une formation au collège ou lycée qui convienne aux entrepreneurs, et ceci afin d'être plus réactif) ;
- Contact avec l'APEC pour le recrutement des cadres dans les entreprises ;
- Ecologie territoriale, mutualisation du traitement des déchets (mettre en relation des entreprises pour mutualiser le traitement des déchets).

Chaque EPCI est chargé de présenter ces demandes de subventions (la CC4V a effectué sa demande auprès de la Banque des Territoires et celle pour le PETR est en cours).

Des feuilles de route sont en cours de rédaction avec les agents de communication présents sur le Montargois. La prochaine, c'est un livret d'accueil pour les familles arrivant sur notre territoire.

Par ailleurs, concernant l'Ecoparc de Ferrières, M. LARCHERON demande de retenir uniquement la dernière parution de l'Eclaireur (les précédentes fortement étant erronées). Actuellement, il y a un permis de construire pour un bâtiment de 120 000 m<sup>2</sup> sur 25 ha. Les notaires sont en relation pour rédiger une promesse de vente sur les 40 ha. L'architecte de Vaillog envisage de déposer d'ici 2/3 mois un autre dossier pour 15 ha supplémentaire. M. LARCHERON espère que ces entreprises verront bientôt le jour, ce qui permettra à la CC4V de récupérer de la CVAE et de la CFE pour financer les projets.

### 4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON

Rien à rajouter, tout a été dit.

### 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jackie GRISARD

- Musée du Verre à Dordives : les travaux ont débuté. L'entreprise intervient pour le moment sur la partie dégâts des eaux ;
- Gymnase de Ferrières : les travaux ont été réceptionnés sous réserves (les sols ont été remontés et donc les accès handicapés ne sont plus aux normes) ;
- Local ESG « Jacqueline CHARRIER » à Fontenay : les travaux ont été réceptionnés ;
- BAF → DOJO à Corbeilles : réunion le 13/01/20 avec l'AMO M. VILLAIN et son architecte qui prépare un avant-projet sommaire. Retour attendu pour le 17/01/20 ;

- Extension des vestiaires à Corbeilles : M. VILLAIN proposera une esquisse fin avril 2020 pour l'adjonction d'un bâtiment modulaire et la rénovation des locaux existants

M. GRISARD indique que la prochaine commission de travaux et finances a lieu le 24/01/20 à 14h à Girolles.

#### 6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAUULT

- Etudes patrimoniales Eau et Assainissement : le marché a été attribué à SAFEGE (lots 1 et 2), DCI Environnement (lot 3). Toutes les demandes de subventions ont été attribuées par l'AESN (cf mail du 10/01/20). Les réunions de démarrage ont débuté :
  - o Lot 2, Ferrières : semaine 2 ;
  - o Lot 3 : 15/01/20 à Nargis (avec toutes les communes).
- SPANC : 45 contrôles réalisés au 17/01/20 tous types confondus. Les contrôles de bon fonctionnement ont débuté sur Mignères (jusqu'à mi-février) puis se poursuivront sur la commune de Corbeilles. Les modalités d'inscription à la campagne de vidanges ont changé depuis le 01/01/20 ;
- GEMAPI : une consultation des citoyens pour le PAPI d'Intention s'est déroulée du 16/12/19 au 15/01/20.

M. RIGAUULT précise que la prochaine commission aura lieu le 05/02/20 à Nargis.

#### 7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Mme COSTA précise qu'actuellement, le PLUi est en phase de concertation. Un particulier a adressé une lettre au Préfet indiquant que la concertation n'était pas bien faite au niveau des Mairies (absence d'affiche). Il précise dans son courrier que tous les administrés ne sont pas connectés sur les sites internet. Mme COSTA demande donc aux Maires de bien faire circuler l'information, d'afficher les documents pour la concertation du PLUi ou l'accès via le site internet, de mettre à disposition les flyers, afin qu'on ne puisse pas nous reprocher un procédé anti-démocratique.

Mme COSTA indique qu'un COPIL aura lieu le 17/02/20 à 14 heures à la salle du Conseil de Ferrières, auxquels sont conviés les Maires de la CC4V, les référents PLUi, les membres de la commission Urbanisme, en présence du bureau d'études. L'Ordre du jour sera l'analyse des remarques, des OAP (pour le choix de l'aménagement) et valider les dernières modifications (mise en conformité du zonage et du règlement (communication des plans)). Après le COPIL, sera présenté le budget 2020 aux membres de la commission. M. LARCHERON indique qu'un autre point se greffera peut-être à cette commission.

#### 8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Mme LEFEUVRE précise que la prochaine commission aura lieu le 30/01/2020 à 18 heures à la salle du Conseil de Ferrières. Il sera étudié les demandes de subventions aux associations. Mme LEFEUVRE indique que M. CANELA, Vice-Président de la CC4V chargé des Finances sera présent à cette réunion.

Mme LEFEUVRE indique que la CC4V a reçu une lettre le 15/01/20 du Président de la Région CVL en réponse à notre courrier du 26/12/19 par laquelle, il acte notre difficulté à accueillir des médecins. C'est une 1<sup>ère</sup> prise de contact pour évoquer la possibilité d'un partenariat sur notre territoire.



## 9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

M. BERTHAUD indique que l'humour est toujours bienvenue en fin de soirée alors « wait and see » !

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Rappel des prochaines réunions de Bureau et Conseil de Communauté :

- ❖ **Jeudi 23 janvier 2020 à 19h00** : Conseil de Communauté (intervention de la Poste en amont).
- ❖ **Mercredi 12 février 2020 à 14h30** : Bureau, **à confirmer**
- ❖ **Mercredi 19 février 2020 à 19h30** : Conseil de Communauté, **à confirmer**
- ❖ **Lundi 2 mars 2020 à 14h30** : Bureau (BP).
- ❖ **Jeudi 12 mars 2020 à 19h30** : Conseil de Communauté (BP).

M. LARCHERON indique qu'un bureau et conseil sont prévus mi-février pour dégager celui de mars. Il sera évoqué les informations concernant l'intégration de l'office du tourisme.

M. BOUQUET tenait à préciser que le mail du 23/01/20 à 15 heures concernant la signature de la convention était un peu tardif, pour apporter la Marianne au Conseil de Communauté.

Sans d'autres points à l'ordre du jour, la séance se termine à 21h15.